

Une action de lutte contre les exclusions

« Intermed-iaire » entre une demande qui ne s'exprime pas et une offre qui ne peut être opérante, le Réseau Intermed :

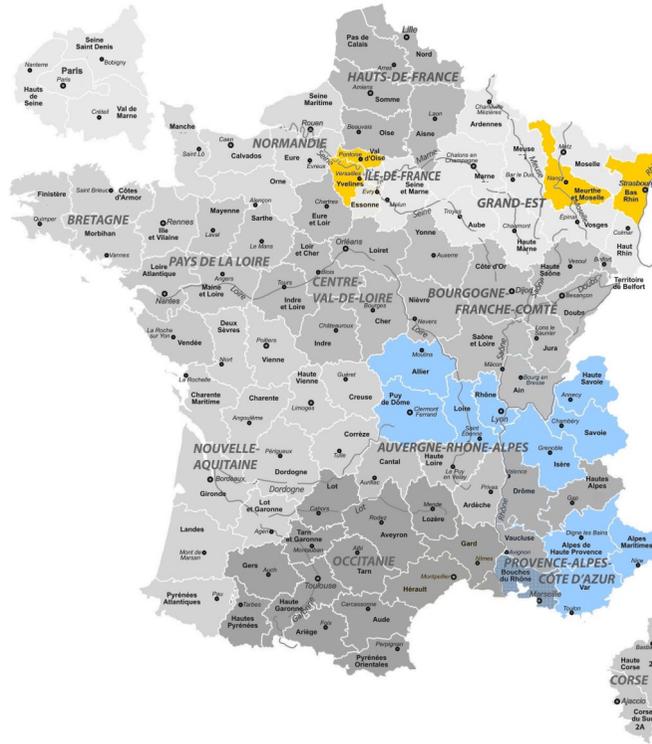
- Lutte contre les préjugés et les regards portés sur les plus vulnérables.
- Agit pour que tous exercent pleinement leur droit à l'accès aux soins et à la dignité.



Le Réseau Intermed est financé principalement par :

Les ARS AURA et PACA, l'Etat (DGEF, DIHAL, DRJSCS), Adoma, la Banque des Territoires, des bailleurs sociaux, départements, collectivités locales.

Nos territoires d'intervention



Comment nous solliciter ?

- Par l'intermédiaire des bailleurs ;
- Par l'intermédiaire de la Métropole de Lyon : commissions de maintien dans le logement de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Lyon 3e, 6e, 7e, 8e.

Réseau Intermed

24 rue Georges Gouy
69007 Lyon

contact@intermed-asso.fr
www.intermed-asso.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



RELIER POUR SOIGNER

Réseau Intermed

Un dispositif d'accès aux soins et à la santé

Un outil de lutte contre l'exclusion et le renoncement aux soins



Le Réseau Intermed est une association loi 1901 créée en 2008 à l'initiative d'Adoma. Son objet social est d'intervenir vers et dans le soin des publics fragiles.

Nos équipes d'infirmiers se tournent vers des publics perdus de vue dans leur logement...

Des personnes isolées, présentant des problématiques psychosociales et de santé complexes, éloignées du soin et dans l'incapacité d'un accès autonome aux services de droit commun.

...dans divers contextes d'interventions

Ces publics résident en logement accompagné (Adoma principalement), mais aussi en habitat social, dans le diffus, et en structures d'hébergement pour demandeurs d'asile.

Une démarche d' « aller vers »

- **L'accompagnement** se fait sans prescription médicale, sans protocole préétabli et sans limite dans le temps, dans le respect du choix de la personne selon ses capacités et sa temporalité.
- Nos équipes d'IDE rencontrent la personne **à domicile ou dans son environnement**, évaluent sa situation et mobilisent tous les acteurs de droit commun compétents.
- Elles ne délivrent pas de soins techniques.



Grâce à des soins relationnels

- **Une approche globale et contextualisée** des situations.
- **Un travail de coordination en réseau**, s'appuyant sur tout professionnel des champs sanitaire, social, médico-social et de l'environnement de la personne.
- Une veille attentive pour **éviter les ruptures de soin**.



Intermed ne se substitue pas aux acteurs de droit commun, mais en facilite l'intervention.

Le Réseau Intermed propose aussi :

- **De l'appui-conseil** auprès des professionnels confrontés à des situations psycho-sociales et de santé complexes.
- **Des actions collectives** de prévention santé et de reprise de lien social.

